

REGLEMENT INTERIEUR POUR LA PASSATION DES MARCHES PUBLICS : TRAVAUX (T) ET FOURNITURES ET SERVICES (F. & S.)
VOTE EN CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 9 OCTOBRE 2018

MONTANT DU MARCHÉ EN H.T.	TYPE DE PUBLICITE	PIECES CONSTITUTIVES	DELAI DE TRANSMISSION DES OFFRES	PROCEDURE POUR LE CHOIX
Jusque 25 000 €	Mise en concurrence simple, si jugée utile	A partir de 5 000 € devis ou contrat ou convention	15 jours si besoin	Signature du Président Pas de délibération
de 25 001 € à 50 000 €	Consultation de 3 candidats sur la plateforme de dématérialisation	Devis ou contrat ou convention	15 jours minimum 10 jours si urgence justifiée	Signature du Président Pas de délibération
de 50 001 € à 89 999 € (et avenant <5%)	Consultation sur la plateforme dématérialisation ouverte ou limitée à 3 candidats + Insertion JAL si besoin + site internet	Doc unique valant AE - RC - CCAP + CCTP (si besoin),	22 jours minimum 10 jours si urgence justifiée	Signature du Président Pas de délibération***
de 90 000 € à : - 5 547 999 € pour T. ou - 220 999 € pour F. & S.	Publication dans un JAL* (et au BOAMP si jugé nécessaire) + plateforme de dématérialisation + site internet	Doc unique valant AE, RC, CCAP + CCTP	22 jours minimum à compter de la date de parution dans le JAL 10 jours si urgence justifiée	Commission d'attribution consultative** pour proposition du choix et avenant + de 5% Décision en Bureau
A partir de : - 5 548 000 € pour T. ou - 221 000 € pour F. & S.	Publication BOAMP et JOUE + plateforme dématérialisation + site internet	AE, RC, CCAP et CCTP	35 jours minimum à compter de la date de parution dans le JAL 10 jours si urgence justifiée	Procédure formalisée CAO pour attribution et avenant + de 5% Décision en Bureau

*JAL : Journal d'annonce légale - L'Ardennais par exemple.

**La commission d'attribution est consultative, elle est composée des mêmes membres que la commission d'appel d'offres (+ membres associés si besoin, par exemple le Vice Président concerné ou le maire de la commune concernée par le projet).

***Le Président a délégué de signature pour l'attribution des marchés jusque 90 000 € H.T. A partir de 50 000 € H.T., la commission d'attribution consultative peut être convoquée sur proposition du Vice Président concerné.

Les marchés de + **209 000 €** H.T. sont transmis au contrôle de légalité (Sous Préfecture) dans un délai de 15 jours à compter de leur signature.